

ANNEXE 4

Emplois spécifiques relevant d'un prérequis (Titre ou qualification)

EMPLOIS	CONDITIONS REQUISES				Participation au mouvement et prise en compte du barème	Possibilité de demander le poste à titre provisoire lors du mouvement informatisé SIAM/MVT1D
	DIPLOMES OU TITRES PROFESSIONNELS	LISTE D'APTITUDE	ENTRETIEN ET AVIS	AUTRE CONDITION (*)		
Direction d'école élémentaire ou maternelle : - hors Réseau REP + - hors Directeur dispositif violon	-	liste d'aptitude (en cours de validité)	-	Les enseignants nommés sur un poste de chargé d'école et obtenant un temps partiel se verront proposés une réaffectation	oui	non
Direction d'école élémentaire ou maternelle : - en Réseau REP + - avec dispositif violon - avec une section internationale	-	liste d'aptitude (en cours de validité)	Avis de la commission départementale	Les enseignants nommés sur un poste de chargé d'école et obtenant un temps partiel se verront proposés une réaffectation	oui	non
Coordonnateur DAP		-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Chargé de mission prospective et moyens Dispositif d'Accompagnement des PIAL		-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
RASED aide relationnelle		-	-	Affectation à titre définitif uniquement	oui	non
RASED aide pédagogique		-	-	Affectation à titre définitif si diplôme ASH Affectation provisoire si non diplôme ASH et avis favorable de la comission départementale	oui	oui (si avis favorable de la commission départementale)
Postes enseignants spécialisés itinérants (pôle accompagnement spécialisé)		-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Enseignant en milieu pénitentiaire		-	Affectation suite à la commission d'affectation	La première année d'affectation est à titre provisoire et une priorité est donnée pour une affectation à titre définitif la seconde année si avis favorable de la commission	non	non
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile		-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Enseignant Référent pour la scolarisation des élèves handicapés		-	Avis de la commission départementale	Affectation à titre définitif si diplôme ASH Affectation provisoire si non diplôme ASH et avis favorable de la comission départementale	oui	oui (si avis favorable de la commission départementale)
Enseignants CDOEA	Tous diplômes spécialisés C.A.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. ou CAPPEI ou CAEI	-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Enseignant en établissement spécialisé (UEM, UEE)		-	-	Affectation à titre définitif si diplôme ASH Affectation provisoire si non diplôme ASH Prise de contact indispensable avec l'unité d'enseignement	oui	oui
Enseignant en établissement spécialisé option TSA (UEMA, UEEA)		-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	oui	non
Enseignant en hôpital		-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Coordination pédagogique d'unités d'enseignement en établissement spécialisé		-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
ULIS école (ULEC)		-	-	Affectation à titre définitif si diplôme ASH Affectation provisoire si non diplôme ASH	oui	oui
ULIS école (ULEC) TSA		-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Coordonnateur APADHE		-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Enseignant en S.E.G.P.A.		-	-	Affectation à titre définitif si diplôme ASH Affectation provisoire si non diplôme ASH	oui	oui
Enseignant en E.R.E.A.		-	-	Affectation à titre définitif si diplôme ASH Affectation provisoire si non diplôme ASH	oui	oui
Mise à disposition auprès de la MDPH		-	Affectation suite à la commission d'affectation	La personne retenue est fonctionnellement mise à disposition de la M.D.P.H. pour une durée de 3 ans. Elle perd le poste précédemment occupé.	non	non

EMPLOIS	CONDITIONS REQUISES				Participation au mouvement et prise en compte du barème	Possibilité de demander le poste à titre provisoire lors du mouvement informatisé SIAM/MVTID
	DIPLOMES OU TITRES PROFESSIONNELS	LISTE D'APTITUDE	ENTRETIEN ET AVIS	AUTRE CONDITION (*)		
Conseiller Pédagogique de Circonscription généraliste	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent	-	Avis de la commission départementale		oui	non
Conseiller Pédagogique de Circonscription pour l'E.P.S	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent option E.P.S.	-	Avis de la commission départementale	Une priorité est accordée au titulaire de l'option E.P.S. A défaut, ce poste est ouvert au titulaire d'un C.A.F.I.P.E.M.F.	oui	non
Conseiller Pédagogique T.I.C.E.	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent option techniques ressources éducatives	-	Avis de la commission départementale TICE	Une priorité est accordée au titulaire de l'option numérique A défaut, ce poste est ouvert au titulaire d'un C.A.F.I.P.E.M.F.	oui	non
Conseiller Pédagogique de Circonscription spécialisé en A.S.H. auprès d'un I.E.N. de l'A.S.H.	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent et CAPPEI ou diplôme équivalent	-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Conseiller pédagogiques avec des missions départementales	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent cf. circulaire poste à profil	-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Poste en UPEAA (élèves allophones nouvellement arrivés)	Certification complémentaire FLS	-	Avis de la commission départementale	Les enseignants nommés sur poste de UPEAA peuvent être amenés à exercer provisoirement à temps plein ou à temps partiel sur une autre école de la circonscription, voire d'une circonscription proche.	oui	non
Coordonnateur REP/REP+	-	-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Coordonnateur en pôle linguistique renforcé	Certification DNL	-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Enseignant en section internationale	Certification DNL	-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non
Poste de Direction ou d'Adjoint à l'école primaire des Bourseaux de Saint Ouen l'aumône	-	-	Affectation suite à la commission d'affectation	Poste A Profil (PAP)	non	non

POSTES RELEVANT D'UN MOUVEMENT ACADEMIQUE				
EMPLOIS	DIPLOMES OU TITRES PROFESSIONNELS	LISTE D'APTITUDE	ENTRETIEN ET AVIS	AUTRE CONDITION (*)
Enseignant en U.L.I.S. Collèges	C.A.P.P.E.I ou diplôme dans l'ASH équivalent	-	I.E.N. CERGY A.S.H.1	Cf. circulaire interdegré ULIS
Enseignant en U.L.I.S. Lycées				

LES MISSIONS ET FONCTIONS NE RELEVANT PAS DU MOUVEMENT A TITRE DEFINITIF	
Mission de coordination RPI	La candidature est déposée auprès de l'inspecteur de la circonscription. Tous les directeurs ou chargés d'école du RPI sont des candidats potentiels. Une lettre de mission est délivrée pour une durée de 1 an renouvelable.
Fonction de maître formateur	Il n'y a plus de postes de maître formateur identifiés en carte scolaire. Le détenteur du C.A.F.I.P.E.M.F. peut exercer la fonction de maître formateur sur le poste d'adjoint (classe élémentaire ou maternelle) qu'il occupe. Il formule sa demande auprès de Monsieur le directeur d'académie du Val d'Oise sous couvert de son I.E.N.

Groupe indiciaire des directeurs d'écoles deux classe et plus

Groupe	NOMBRE DE CLASSES	
Groupe 1	2 à 3 classes	Lorsqu'un directeur d'école est concerné par une diminution de son groupe indiciaire, par suite d'une mesure de carte scolaire, il peut bénéficier d'une bonification carte scolaire sur un poste de même groupe indiciaire.
Groupe 2	4 à 9 classes	
Groupe 3	10 classes et plus	